



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptes de campagne

Question écrite n° 5773

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que le compte de campagne de candidats non élus peut être attaqué par le biais de recours contre la décision de la commission nationale des comptes de campagne approuvant ledit compte. Il souhaiterait qu'elle lui indique, d'une part si un adversaire a un intérêt pour agir, d'autre part si le recours correspondant doit être présenté devant le Conseil d'Etat ou devant le tribunal administratif de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5773

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3807

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)